

Paris, le 8 janvier 2016,

Madame Fleur PELLERIN  
Ministre de la Culture et de la Communication  
3, rue de Valois  
75001 PARIS

Madame la Ministre,

Plus que jamais, l'heure doit être à une action vigoureuse, continue et ambitieuse pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes qui, trop souvent, caractérisent le champ culturel.

Depuis 4 ans, nous avons certes vu des progrès se réaliser, à l'initiative du Gouvernement, avec le renforcement des moyens de l'observation des inégalités et le mouvement de rééquilibrage dans les nominations à la tête des institutions culturelles.

Cependant, une mise en perspective des chiffres sur cette période, telle que nous la réalisons chaque année avec la brochure *Où sont les femmes ?*, montre des évolutions sporadiques dans les faits. La musique est, à cet égard, le secteur le plus conservateur : 1 % de compositrices, 4 % de chefs d'orchestre programmées.

Dans le théâtre, les chiffres clés font aussi ressortir des aberrations : aucun théâtre national n'est dirigé par une femme et la place accordée aux créatrices reste d'une faiblesse préoccupante. Si les chorégraphes sont, elles, davantage présentes dans les programmations notamment des lieux musicaux, seulement 8 % de femmes sont à la tête des Centres Chorégraphiques Nationaux. Dans l'audiovisuel, la situation des scénaristes progresse alors que le nombre de réalisatrices ne s'améliore guère, malgré la parité parmi les étudiants.

Le constat n'est pas satisfaisant.

Mais, au-delà des mots et du renforcement des capacités d'observation des inégalités, qui est indispensable pour favoriser une nécessaire prise de conscience, ce sont aussi des actes précis et concrets que souhaitent aujourd'hui les auteur-e-s. A cet égard, la réunion du Comité ministériel pour l'égalité femmes / hommes du 29 juin dernier a suscité beaucoup d'espoirs et d'attente qui doivent pouvoir désormais se matérialiser en cette nouvelle année.

Plus particulièrement, afin que les efforts du Gouvernement soient amplifiés, il est désormais indispensable d'aller vers la mise en place d'objectifs chiffrés.

Une obligation de présence des femmes en croissance de +5% par secteur et par an et ceci, pendant au moins trois ans, a été actée lors de cette réunion comme un objectif raisonnable pour assurer une amélioration constante.

Ce volontarisme et cette détermination doivent se traduire en actions concrètes et fortes, sans lesquelles les discours resteront vains et sans effets sur des comportements, des habitudes et des discriminations intolérables et profondément ancrés, malgré le vote de la loi du 4 août 2014 sur la parité.

Dans le prolongement de vos déclarations, nous comptons donc pleinement sur vous pour donner une suite à ce comité ministériel du 29 juin dernier et le signal d'un nouvel élan en faveur de la lutte contre les inégalités dont les femmes sont les victimes dans un secteur culturel qui devrait au contraire être au rendez-vous de la diversité et de la parité.

Vous remerciant par avance de l'intérêt bienveillant que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération.



Sophie DESCHAMPS  
Présidente



Pascal ROGARD  
Directeur général